

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D068/2018

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-huit, le 22 octobre à 14 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué à nouveau suite à la séance du 12 octobre 2018 n'ayant pas réuni le quorum, conformément à l'article R315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, s'est réuni au pôle administratif du C.I.A.S., 41 rue Jules Prior – 27170 Beaumont Le Roger, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN et peut donc valablement délibérer sans condition de quorum.

Date de convocation : 15 octobre 2018

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 8

Votants : 9

Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme VATINEL, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DU MESNIL ADELEE, M. GUENIER, M. PALADE.

Étaient absents : Mme BLOTIERRE, M. DELAMARE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, Mme JORISSEN, M. KAREB, M. MALARGE, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN

Pouvoirs : M. KAREB a donné pouvoir à Mme BINET

Secrétaire de séance : Mme BINET

Objet : Approbation de la convention de mise à disposition de locaux du SIVOS E.P.B.M. au profit du C.I.A.S.

PJ : Convention

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence Enfance Jeunesse, le C.I.A.S. gère l'accueil périscolaire situé sur le secteur de Bosrobert, commune membre de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Monsieur le Président informe que le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Saint Eloi de Fourques – Saint Paul de Fourques – Bosrobert – Malleville (SIVOS E.P.B.M.) a décidé d'apporter son soutien au Centre Intercommunal d'Action Sociale en mettant des locaux à sa disposition afin d'assurer cet accueil.

Les modalités de mise à disposition desdits locaux sont formalisées dans la convention ci-jointe.

Aussi, afin de permettre l'organisation de cet accueil périscolaire dans les meilleures conditions, Monsieur le Président soumet la convention afférente à l'approbation des membres de l'assemblée.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la convention de mise à disposition de locaux du SIVOS E.P.B.M. au profit du C.I.A.S.
 - ↳ Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes pièces afférentes à son exécution.
-

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20181022-18D068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2018